



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte DÉPOSÉ AU GREFFE LE



18054397

20-03-2018

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE TOURNAI

Greffe

N° d'entreprise : 0460.951.621

Dénomination

(en entier) : **Les Facteurs d'amour**

(en abrégé) :

Forme juridique : **asbl**Siège : **1 chemin de Bouvines 7501 Tournai**

Objet de l'acte : Admisison d'un membre - élection au C.A - désignaiton d'un délégué à la gestion journalière

L'assemblée générale du 1er décembre 2016 a ré-élu aux postes d'administrateurs Christian Printz 351 chaussée de Lille 7500 Tournai - Claudine Delberghe 708 chaussée de Douai 7500 Tournai, Antonio Bruno 25 rue du parc 7100 La Louvière.

Le conseil d'administration du 1er décembre 2016 a élu M. Christian Printz au poste de président et de délégué à la gestion journalière.

Le conseil d'administration, du 4 mars 2018 du 4 mars 2018 a admis en tant que membre effectif de l'association mademoiselle Claire Pierson domiciliée 14 rue du Pont Royal 7500 Tournai

L'assemblée générale du 4 mars 2018 a élu Claire Pierson comme membre administrateur du conseil d'administration et renouvelle les mandats d'administrateurs de Antonio Bruno, Claudine Delberghe, Christian Printz pour une durée de 3 ans.

Le conseil d'administration du 4 mars 2018 ayant constaté l'incapacité physique temporaire du président d'exercer pleinement son mandat de délégué à la gestion journalière pour une période indéterminée, nomme Claire Pierson 14 chaussée du pont royal 7500 Tournai en tant qu'administratrice déléguée à partir du 4 mars 2018. Claire Pierson pourra représenter l'association pour tous les actes utiles à son bon fonctionnement. Son mandat est fixé pour une période maximale de 3 ans. Claire Pierson disposera d'une signature sur l'ensemble des comptes bancaires de l'association. Toutes les autres procurations en cours actuellement sur les comptes bancaires sont maintenues

Antonio Bruno
Administrateur

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 30/03/2018 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature